

Santé

Avortements clandestins : des conséquences désastreuses

AJN
Franceville/Gabon

Un symposium scientifique, organisé par la direction du Centre hospitalier régional Amissa Bongo, le 31 janvier 2018, à Franceville, a permis de rappeler les causes et les possibles séquelles de cette pratique dangereuse.

PLUSIEURS raisons peuvent amener la femme enceinte ou son entourage à interrompre une grossesse. Bien que ne disposant pas de statistiques nationales, les spécialistes énumèrent plusieurs causes de l'Interruption volontaire de grossesse (IVG). Entre les grossesses, fruit de viols ou d'inceste, la condition sociale de la femme ou l'auteur de la grossesse, sont aussi pointés du doigt. « Il y a aussi des mères de familles qui décident d'avorter parce que leur situation économique ne leur permet pas de prendre en charge l'enfant à naître. Avec six gosses qu'elle nourrit difficilement, quelle décision prendre lorsqu'elle se rend compte qu'elle est à nouveau enceinte? » Des facteurs religieux et culturels ou encore le regard de l'autre ne sont pas en reste: « C'est parfois par peur ou à cause de la stigmatisation sociale du regard d'autrui qu'il y a derrière la pra-

tique. » Ce qu'on semble ignorer, ce sont les conséquences des avortements clandestins. Parce que la pratique est interdite, la majorité des femmes qui "enlèvent les grossesses" le font dans le secret. Aussi, nombreuses font recours à des pratiques et des praticiens traditionnels sans compétences. Mieux, elles usent de méthodes souvent très dangereuses qui portent atteinte à leur santé. « Les avortements clandestins sont aujourd'hui un problème de santé publique, en ce sens qu'ils sont à l'origine de plusieurs décès maternels, de problèmes de morbidité et de stérilité secondaire (...) Étant donné que l'hôpital est obligé de les prendre en charge lorsqu'elles arrivent en état de choc. Nous sommes également obligés d'en parler sur le plan scientifique, afin d'attirer l'attention des populations », a confié le Dr Sylvère N. Offobo, directeur des Affaires médicales au Centre hospitalier régional Amissa de Franceville. Un avortement n'est pas une opération anodine dans le fonctionnement de l'organisme, souligne encore le praticien. Selon les individus, des séquelles peuvent survenir. On peut d'ailleurs noter, entre autres, les saignements, des suites infectieuses, des blessures de l'utérus, une stérilité d'origine non or-



Photo : AJN

Sylvère Offobo, directeur des Affaires médicales au Centre hospitalier régional Amissa de Franceville.

ganique, une tendance accrue aux fausses couches et aux naissances prématurées, une augmentation de la mortalité périnatale de l'enfant pendant et après l'accouchement, augmentation du risque de grossesses extra-utérines. Sur le plan psychosomatique, on note la perturbation dans le comportement sexuel ou encore des troubles fonctionnels de l'abdomen. Dans les cas où les tentatives d'avortement n'ont pas suffi à expulser le fœtus ou l'embryon, des enfants naissent avec des infirmités.

Et aussi...

Où est passé le programme de planning familial ?

Par L.R.A.
Libreville/Gabon

ON parle d'avortements clandestins ? Mais en amont, les jeunes filles et garçons, ainsi que les adultes d'ailleurs, sont-ils sensibilisés aux différentes méthodes contraceptives ? Leur parle-t-on du préservatif autrement que pour lutter contre le VIH/Sida et les infections sexuellement transmissibles ? Évoque-t-on l'usage des pilules, du stérilet et autres implants, pour éviter les grossesses non désirées ? Et la grande trouvaille de ces dernières années : la pilule du lendemain ? Parle-t-on de son utilisation express pour rattraper un acte sexuel non protégé en période féconde ? Leur dit-on qu'il est possible, en ce

siècle du choix, de faire des bébés quand on le décide et non plus par accident ? Rien n'est certain, tant les cas d'avortements clandestins et leurs conséquences continuent d'être répertoriés. Pourtant, le centre pilote de planification familiale logé dans l'hôpital sino-gabonais de Belle-vue est bien fonctionnel, mais reste méconnu du grand public, plusieurs années après sa création. De ce côté, il y a bien longtemps qu'on n'a vu des actions de terrain, alors que le mal n'a jamais reculé. Au contraire, il semble avoir pris du terrain. Dans un pays qui a opté pour une politique nataliste, mais autorise des campagnes de planification familiale, on est en droit de se demander si ledit planning familial est essoufflé.



Banque des Etats de l'Afrique Centrale - Services Centraux
Commission Générale de passation des marchés n°01

Sélection internationale ouverte n° 03/BEAC/CRBC/SIO/CC/2019 pour le choix d'un cabinet spécialisé en vue de l'audit actuariel de la Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC)

La Banque des Etats de l'Afrique Centrale envisage de recruter sur fonds propres de la CRBC, un cabinet spécialisé en vue de l'audit actuariel de sa Caisse de Retraite dénommée Caisse de Retraite de la Banque Centrale (CRBC). A cet effet, elle invite, par le présent avis de sélection, les cabinets remplissant les conditions requises, à présenter leur proposition.

Le processus se déroulera conformément aux dispositions du Code des marchés de la BEAC.

Les cabinets intéressés peuvent obtenir un complément d'information et consulter le dossier de sélection rédigé en français, à l'adresse ci-dessous, entre 9 heures et 12 heures, les jours ouvrés.

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux, 736 Avenue Monseigneur Vogt
Direction Générale de l'exploitation, CGAM, 14^{ème} étage, Porte 14.12
☎ : 1917 Yaoundé - CAMEROUN
☎ : (237) 222 23 40 30 ; (237) 222 23 40 60 Poste 5412 ou 5403
☎ : (237) 222 23 33 29
@ : cgam.scx@beac.int

La participation à la présente mise en concurrence est conditionnée par le paiement de la somme non remboursable de cent mille (100 000) francs CFA. Le paiement devra être effectué en espèces aux guichets de la BEAC ou par virement bancaire.

Les soumissions conformes au règlement particulier de la sélection devront être déposées, sous pli fermé, à l'adresse indiquée ci-après, au plus tard le **jeudi 7 mars 2019 à 12 heures** (heure de Yaoundé).

BANQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
Services Centraux, 736 Avenue Monseigneur Vogt
Bureau d'Ordre, 15^{ème} étage, porte 15.01
☎ : 1917 Yaoundé - CAMEROUN

Les propositions reçues après le délai fixé seront rejetées.

Les plis seront ouverts, en deux phases, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent assister aux séances d'ouverture. Les dossiers administratifs et techniques seront ouverts le **jeudi 7 mars 2019 à 13 heures précises** et les propositions financières seront ouvertes le **jeudi 21 mars 2019 à 11 heures précises**, aux Services Centraux de la BEAC à Yaoundé.

Yaoundé, 31 JAN 2019
Le Président de la Commission, 